

1000 news

La lettre aux administrateurs et délégués des sociétaires

Édito

Le lundi 8 juin, les projets de loi relatifs à la dette sociale et à la perte d'autonomie ont débuté leur parcours législatif. Les membres de la Commission spéciale de l'Assemblée nationale ont amendé le texte du projet de loi simple, consacrant la création d'une cinquième branche « autonomie ». Les députés ont voté ce texte dans la nuit du 15 au 16 juin.

La version initiale du projet de loi stipulait la remise par le Gouvernement d'un rapport au Parlement, au plus tard le 30 septembre, indiquant les conditions de création d'un nouveau risque ou d'une nouvelle branche de Sécurité sociale couvrant les risques liés à la perte d'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap.

Une nouvelle branche signifie en principe la constitution d'un nouveau régime de base, la mise en place d'une gestion dédiée et donc une meilleure lisibilité des comptes. La CNSA⁽¹⁾ pourrait être identifiée comme la structure de tête de cette nouvelle branche. Cependant, que recouvre cette nouvelle branche ? À ce jour, il est difficile de la définir à la lecture du texte et des exposés des motifs, tandis que la question du financement reste en suspens.

⁽¹⁾ Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, a assuré qu'au moins 1 Md€ supplémentaire serait consacré à la perte d'autonomie des personnes âgées et handicapées dans le PLFSS⁽²⁾ 2021. Les modalités et le financement précis seront dévoilés à la mi-septembre par le Gouvernement, les députés l'ayant pressé d'avancer de quinze jours la remise de son rapport.

⁽²⁾ Projet de loi de financement de la Sécurité sociale

Par ailleurs, l'Assemblée nationale a voté le transfert à la Cades⁽³⁾ 136 Md€ de dette publique à rembourser d'ici à 2033, et l'affectation de 0,15 point de la CSG⁽⁴⁾ au financement de la perte d'autonomie, soit 2,3 Md€ via un transfert de la Cades à la CNSA à partir de 2024. Les députés voudraient doter cette cinquième branche de recettes propres sans attendre 2024. Une conférence des financeurs est prévue. Elle doit permettre d'identifier les modalités de financement à court terme. Des pistes seront dévoilées d'ici la fin d'année.

⁽³⁾ Caisse d'amortissement de la dette sociale

⁽⁴⁾ Contribution sociale généralisée

Nous verrons ce que vont donner les débats dans les prochaines semaines, notamment sur la place que l'assurance pourrait occuper dans le financement de cette cinquième branche.

Qu'il s'agisse de la prise en charge des soins relevant de l'Assurance Maladie ou des ressources des retraités provenant de l'Assurance Retraite, ces deux branches bénéficient de l'intervention des assureurs par la complémentaire santé et les retraites supplémentaires.

Si les assureurs et les groupes de protection sociale interviennent sur ces deux piliers fondamentaux, pourquoi n'en serait-il pas de même pour la perte d'autonomie ? Par la relation particulière que nous entretenons avec nos assurés, nous pouvons les accompagner dans la prise en charge de leur dépendance, comme nous le faisons à toutes les autres étapes de leur vie.

⁽⁵⁾ Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Prendre en compte la situation de nos aînés, notamment dans les Ehpad⁽⁵⁾, est d'autant plus important que le contexte sanitaire de ces dernières semaines a suscité beaucoup d'émotion chez les Français.

André Renaudin

Confirmation par Standard & Poor's de la notation A- perspective positive

**STANDARD
& POOR'S**

Le 10 juin, Standard & Poor's a confirmé la notation A- de SGAM AG2R LA MONDIALE et de ses principales entités – La Mondiale, AG2R Prévoyance, Prima, ARIAL CNP ASSURANCES – en soulignant que les différents indicateurs de l'analyse crédit du Groupe correspondent à ses attentes. L'agence de notation exprime sa confiance dans le Groupe en maintenant et en prolongeant pour les 12 mois à venir la perspective positive, malgré les fortes incertitudes économiques, financières et sociales. Le maintien de cette perspective prend d'autant plus de relief que le secteur français de l'assurance est globalement sous perspective négative.

Émission de dette subordonnée par La Mondiale

Le 16 juin, La Mondiale a procédé à une émission de dette subordonnée remboursable dans onze ans, considérée comme du capital dans la réglementation Solvabilité 2 (Tier 2), et à un taux annuel de 2,125 %. Ce coupon est le plus bas obtenu dans l'histoire de La Mondiale. Malgré des marchés chahutés par les risques de deuxième vague de l'épidémie de covid-19 en Asie et les incertitudes sur le rythme de reprise de l'économie, cette émission de 500 M€ a connu une demande de presque 3,5 Md€ par les investisseurs – signe de la confiance dans la signature du Groupe – qui a permis de tirer le taux à la baisse. Après réinvestissement et impôt, le coût économique de ce capital est d'environ 0,6 % pour La Mondiale. Cette émission permet d'améliorer la solvabilité de La Mondiale d'environ 12 points et celle du Groupe d'environ 8 points.

Sommaire

Conjoncture macroéconomique et financière	Page 3
<i>Lettre Éco</i>	Page 5
Retraite	Page 5
Santé	Page 7
Épargne	Page 9
À noter	Page 10
Actus Groupe	Page 14
Cyclisme	Page 18
Ils nous ont quittés	Page 20
Élections	Page 20
Nominations	Page 21
Ordre national du Mérite	Page 21
ODD	Page 22
Agenda	Page 23

⁽⁶⁾ Source : Direction
de la recherche

Conjoncture macroéconomique et financière⁽⁶⁾

Monde : inquiétude des marchés autour d'une possible recrudescence de l'épidémie

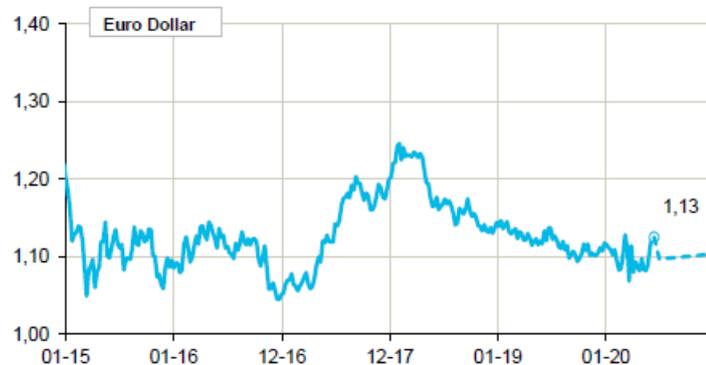
Alors que l'épidémie semble bien maîtrisée dans les pays européens qui ont pu lever une grande partie des mesures de confinement, la situation sanitaire se dégrade de nouveau dans certains États américains (notamment dans ceux du Sud, comme le Texas ou l'Arizona). Pour l'ensemble des États-Unis l'épidémie semble néanmoins reculer. Cependant, la flambée observée en Amérique du sud a fait remonter le nombre de victimes quotidiennes mondiales. Les marchés financiers s'inquiètent d'un possible re-confinement qui viendrait freiner la reprise économique observée depuis quelques semaines ; les actions ont connu une semaine de baisse prononcée (-7 % aux États-Unis, -14 % en Europe), après deux semaines de forte progression. Lors de sa dernière réunion de politique monétaire, la Fed⁽⁷⁾ a publié ses nouvelles prévisions de croissance : le PIB⁽⁸⁾ reculerait de 6,5 % en moyenne annuelle en 2020, puis rebondirait de 5 % en 2021. Le taux de chômage atteindrait 9,3 % à la fin de l'année (contre 13,3 % actuellement) et l'inflation (hors alimentation et énergie) ne serait que de 1 % en moyenne annuelle. La Fed prévoit de laisser ses taux inchangés à leurs niveaux actuels (0,25 % pour la borne haute) jusqu'en 2022, garantissant des conditions monétaires très favorables pendant une période prolongée pour soutenir la reprise. Elle n'a pour l'instant pas à se soucier d'éventuelles pressions inflationnistes : en mai, l'inflation est tombée à 0,1 % en glissement annuel, affaiblie par la chute des prix pétroliers, mais aussi par le ralentissement de l'inflation sous-jacente, qui

⁽⁷⁾ Réserve fédérale
des États-Unis

⁽⁸⁾ Produit intérieur brut

ralentit à 1,2 %, contre 2,3 % avant la crise. Cette semaine, les ventes au détail sont attendues en hausse de 7,4 % en mai, après un recul de 16,4 % en avril ; la production industrielle progresserait de 3 % (après -11,2 %). Les prix du pétrole peinent à rester au-dessus de 40 \$ le baril de Brent, alors que les doutes persistent sur la reprise de la demande. En Chine, la production industrielle a progressé de 4,4 % en mai, en glissement annuel, indiquant que la reprise amorcée en mars est solide. La consommation reste toutefois en recul de 2,8 % par rapport à la même période, l'année dernière. Les données mensuelles chinoises indiquent une croissance du PIB de 5 % actuellement selon l'indicateur mensuel de Bloomberg.

Taux de change



Zone euro : chute de 17 % de la production industrielle en avril

En avril, la production industrielle a reculé de 17,1 % sur l'ensemble de la zone euro, après déjà -11,9 % en avril. La chute a été homogène au sein de la zone : -17,9 % en Allemagne, -21,8 % en Espagne ou encore -19,1 % en Italie. Le PIB de la zone a été révisé en légère hausse au premier trimestre : le recul est estimé à 13,6 % annualisé, contre -14,8 % précédemment. Toutes les composantes de la demande étaient en recul : -17,4 % pour la consommation, -16 % pour l'investissement et -15,7 % pour les exportations.

France : chute violente du PIB au deuxième trimestre, malgré le redémarrage en mai

En avril, la production industrielle a chuté de 20 %, après déjà -16 % en mars. Cependant, l'activité se redresse depuis le mois de mai, comme le confirme la dernière note de conjoncture de la Banque de France. Elle estime que fin mai, la perte de PIB était de 17 % par rapport à son niveau normal, contre -27 % en avril. Toutefois, compte tenu de l'effet d'acquis de mars et avril, la chute du PIB sera considérable au deuxième trimestre : la Banque de France anticipe un recul du PIB d'environ 50 % annualisé, une estimation légèrement plus optimiste que celle de l'Insee⁽⁹⁾ (-60 % dans sa note de conjoncture du 27 mai). En mai, l'inflation a été revue à la hausse, à 0,4 % en glissement annuel (0,2 % en première estimation), soutenue par un rebond de l'inflation sous-jacente (de 0,3 % à 0,6 %).

⁽⁹⁾ Institut national de la statistique et des études économiques

Évolution des marchés financiers

Eonia : taux de référence
 du marché interbancaire
 de la zone euro
 TEC 10 ans : taux
 à échange constant
 SWAP 10 ans : contrat
 d'échange de taux d'intérêt
 Pb : point de base

	Niveau	Variations	
	12-juin	Sur une semaine	En 2020
Eonia	-0,46 %	0 pb	-2 pb
Taux 3 mois	-0,37 %	-1 pb	2 pb
TEC 10 ans	-0,06 %	-8 pb	-15 pb
Swap 10 ans	-0,12 %	-11 pb	-33 pb
Cac 40	4 839	-6,9 %	-19,0 %
Euro-dollar	1,126	-1,4 %	0,0 %

Lettre éco

Dans le cadre de son partenariat avec Le Cercle de l'Épargne, AG2R LA MONDIALE vous adresse la *Lettre Éco*, l'hebdo réalisé par l'économiste Philippe Crevel et Sarah Le Gouez, Secrétaire générale. Vous trouverez ci-après le lien vers les numéros datés du 6 et du 13 juin :

[Numéro du 6 juin](#)
[Numéro du 13 juin](#)

RETRAITE

L'avance de trésorerie à l'Agirc-Arrco refusée par le Gouvernement



Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, et Laurent Pietraszewski, Secrétaire d'État aux retraites, ont rejeté la demande d'avance de trésorerie de 8 Md€ de l'Agirc-Arrco par l'Acoss⁽¹⁰⁾. Ils ont enjoint la Fédération à recourir à ses actifs obligataires, qui constituent une part importante des réserves. Les besoins de financement s'avérant finalement moins élevés que prévu (après les rentrées de cotisations d'avril), un emprunt de 2 Md€ sera sollicité pour sécuriser le paiement des pensions de juin et juillet.

⁽¹⁰⁾ Agence centrale des organismes de Sécurité sociale

⁽¹¹⁾ Conseil d'orientation des retraites

Le déficit du système de retraites attendu à près de 30 Md€ en 2020 selon le Cor⁽¹¹⁾



Selon une estimation provisoire publiée le 12 juin par le Cor, le déficit du système de retraites français devrait approcher les 30 Md€ en 2020 en raison de la crise provoquée par l'épidémie de covid-19. C'est

- (15) Fédération française de l'assurance
 (16) Fédération nationale de la Mutualité française
 (17) Centre technique des institutions de prévoyance

SANTÉ

La FFA⁽¹⁵⁾, la FNMF⁽¹⁶⁾ et le Ctip⁽¹⁷⁾ sollicités par le Gouvernement pour participer financièrement aux dépenses de santé liées au covid-19



Le 5 juin, Olivier Véran et Gérard Darmanin, ministres de la Santé et du Budget, ont adressé un courrier à la FFA, à la FNMF et au Ctip, les sollicitant pour « *participer financièrement aux coûts des mesures de prise en charge à 100 % de certaines dépenses par l'Assurance Maladie et des différentes mesures d'aides ou de soutien mises en place au profit des professionnels et établissements de santé* ». La FNMF et le Ctip ont répondu, mettant en avant la nécessité de disposer d'un recul supplémentaire afin de mesurer la totalité des impacts de la crise sur le marché de l'assurance complémentaire santé. La FFA s'apprête à répondre, allant dans le même sens que les deux fédérations, en précisant néanmoins que cette prise en charge « *ex post* » ne peut concerner que des dépenses clairement identifiées et mesurables.

Accélération du déconfinement



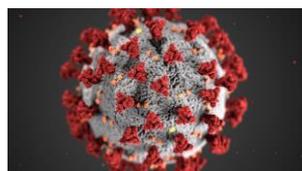
Le 14 juin, le Président de la République a annoncé une accélération du déconfinement, l'épidémie de coronavirus étant sous contrôle. Toute la France métropolitaine passe au « vert » avec la réouverture des cafés et restaurant en Île-de-France le 15 juin ainsi que des écoles et collèges à partir du 22 juin. Le second tour des élections municipales le 28 juin a été confirmé.

Sortie de crise : des entreprises réunies par Muriel Pénicaud



Le 9 juin, André Renaudin a participé à une réunion organisée par Muriel Pénicaud, ministre du Travail, avec Raymond Soubie, Président d'Alixio. 29 chefs d'entreprise ont pris part à cet échange. Ils ont pu faire part de leurs préoccupations pour la sortie du confinement et la reprise du travail. La ministre a notamment évoqué les thèmes de concertation avec les partenaires sociaux : l'activité partielle de longue durée, l'emploi des jeunes, la formation et les compétences, les travailleurs détachés et l'assurance chômage.

Net ralentissement de l'épidémie de covid-19 et publication des résultats de la mission parlementaire



Selon le dernier bilan des autorités de santé, l'épidémie de coronavirus a tué 29 436 personnes en France, le nombre de personnes hospitalisées atteint 10 752 contre 13 514 le 3 juin dernier. Il y a eu 81 nouveaux décès en 24 heures dans les hôpitaux

français. En ce qui concerne le nombre de patients en réanimation, il continue de baisser et atteint 846.

La mission parlementaire de l'Assemblée nationale chargée d'analyser la réponse des autorités face à la crise, a livré son premier bilan. Elle a ainsi relevé plusieurs faiblesses :

- « *l'insuffisance des stocks stratégiques d'équipements de protection, et notamment de masques* » et préconise « *une reconstitution des stocks* » ainsi qu'une réflexion sur leur gestion logistique ;
- une « *situation tendue* » à l'hôpital avant la crise et l'insuffisance des montants engagés dans le cadre du plan d'urgence annoncé à la mi-novembre.

Une commission d'enquête sur la gestion de crise sera mise en place au Sénat à la fin du mois de juin, selon Gérard Larcher, son président.

Demande de report du texte de loi de la résiliation à tout moment



Adoptée en 2019 suite à la crise sociale de la fin 2018, la résiliation sans frais et à tout moment des contrats d'assurance santé d'au moins un an doit rentrer en application à la fin 2020. Avec le contexte sanitaire actuel, les principales

fédérations et regroupements du secteur assurantiel ont demandé un report de la mise en application du texte de loi. « *Nous avons besoin d'un certain nombre de précisions techniques pour définir qui résilie auprès de qui, comment, dans quels délais etc.* », explique Pierre François, Directeur général de SwissLife Prévoyance et Santé et Vice-président de la Commission des assurances de personnes de la FFA. Il ajoute : « *Ce que l'on craint, c'est qu'il y ait un petit peu de désorganisation au moment de l'application de cette réforme et que cela pénalise bêtement l'image des opérateurs* ». De son côté Jean-Philippe Diguët, Directeur en charge de l'assurance à la Mutualité Française explique que la réforme « *était déjà très lourde, mais l'année est encore plus compliquée à gérer avec le contexte sanitaire* ». Le ministère de la Santé accuse réception de la demande de report, mais la question n'a pour le moment pas été tranchée.

Une année 2019 dynamique pour le marché de la complémentaire santé



Dans sa publication trimestrielle *Références*, le Fonds de la complémentaire santé solidaire a publié les indicateurs de référence du marché de la complémentaire santé pour l'année 2019. L'assiette de la TSA⁽¹⁸⁾ progresse de 3,4 % sur l'ensemble de l'année, dans la foulée des chiffres

communiqués sur les trois premiers trimestres. Cette augmentation fait suite à plusieurs années à croissance modérée (1,2 % sur 2018 et 1,3 % en 2017). Les contrats classiques responsables, qui représentent 90 % du marché, progressent de 3,5 %. Les contrats non responsables enregistrent une baisse de 0,9 % (contre +10 % en 2018). Concernant les autres catégories (6,5 % de l'assiette totale), le Fonds constate une progression des contrats agriculteurs responsables de +3 %, là où les non responsables (moins de 0,1 % de

⁽¹⁸⁾ Taxe de solidarité additionnelle

⁽¹⁹⁾ Indemnités journalières

l'assiette) baissent de 25 %. Du côté des contrats LJ⁽¹⁹⁾, ceux au premier euro (0,4 % de l'assiette) progressent de 2 %, les contrats responsables (1,1 % de l'assiette) de 2,5 % et les non responsables (1,7 % de l'assiette) de 12,8 %.

Retrouvez l'intégralité de la publication en [suivant ce lien](#).

La baisse des mauvaises habitudes des Français durant le confinement



D'après une étude Odoxa-FG2A pour le *Figaro Santé* et *France Info*, les Français ont profité du confinement pour renoncer à certaines mauvaises habitudes. L'étude portant sur un échantillon d'un peu plus de 1 000 personnes montre que malgré une prise de poids moyenne de 3,5 kg pour un

Français sur trois, ils ont réduit leur consommation de produits gras et sucrés de 3 points. Concernant la consommation d'alcool, 57 % des répondants disaient en consommer « régulièrement » ou « de temps en temps » mi-mars, ce taux est passé à 51 % lors du déconfinement. La consommation de tabac diminue également de 4 points. Selon Gaël Sliman, Président d'Odoxa, « Un facteur explicatif commun à toutes ces améliorations se dégage : tous ces comportements ont une dimension sociale. On boit davantage, fume davantage, mange davantage (chips, coca, etc.) lorsque l'on est en société ». La consommation de produits anxiolytiques, de somnifères et de cannabis reste inchangée. Au niveau sportif, les Français étaient 36 % à continuer la pratique « régulière » ou « ponctuelle » d'une activité physique avant le confinement, ils sont 37 % à présent.

Retrouvez plus de détails sur le sondage Odoxa en [suivant ce lien](#).

ÉPARGNE

Déblocage anticipé de l'épargne retraite plafonné à 2 000 €



Le troisième projet de loi de finances rectificative (PLFR 3) a été adopté lors du Conseil des ministres du 10 juin. Ce texte comprend la mise en œuvre du déblocage anticipé de l'épargne retraite pour les travailleurs non salariés touchés par des difficultés économiques liées à la crise du covid-19.

Les assurés pourront débloquer à titre temporaire et exceptionnel tout ou partie de leur épargne sur les contrats Madelin, Madelin agricoles et Per. Le rachat ne pourra pas excéder 2 000 € par assuré, quel que soit le nombre de contrats concernés par les rachats. Le PLFR 3 sera examiné en Commission des finances à partir du 23 juin et débattu à l'Assemblée nationale la semaine du 29 juin.

55 Md€ épargnés par les Français



Selon les analyses de la Banque de France, les ménages français accumulent toujours plus d'épargne sur leurs comptes courants et leurs dépôts rémunérés (Livret A pour l'essentiel). Ainsi, le montant global de ce surplus d'épargne financière (écarts entre les flux nets de placements et les flux nets de dettes) atteint 55 Md€ à la fin avril. Dans le détail, l'institution constate 48,8 Md€ de flux nets sur les dépôts et le numéraire, auxquels s'ajoutent quelque 4,5 Md€ de désendettement. La croissance sur les dépôts à vue est, en mars et avril, environ quatre fois supérieure à la moyenne depuis 2017, et celle sur les dépôts rémunérés est près de trois fois à la moyenne de ces trois dernières années. En avril, les flux nets sur les dépôts rémunérés ont été multipliés par deux d'un mois sur l'autre, à 11,5 Md€.

Plus de détails sur le site de la Banque de France en [suivant ce lien](#).

Année record pour l'épargne solidaire en 2019



Selon une étude publiée le 8 juin par le journal *La Croix* et l'association Finansol, l'épargne solidaire a poursuivi sa progression en 2019, en bondissant de 24 % sur un an, pour atteindre un encours global de 15,6 Md€. Ainsi l'an dernier, « 3 Md€ supplémentaires ont ainsi été déposés par les épargnants solidaires, soit la meilleure année jamais réalisée en valeur absolue », selon Finansol. En matière de répartition des principales sources de financements, 62 % des montants engagés proviennent de l'épargne salariale, les FCPEs⁽²⁰⁾ progressent ainsi de 22 % en un an. L'épargne solidaire collectée par les banques et mutuelles d'assurance, qui attire 5,1 Md€ et progresse de 29 %. Les investissements directs dans des entreprises solidaires passent de 651 M€ en 2018 à 812 M€ en 2019.

⁽²⁰⁾ Fonds communs de placement d'entreprise solidaire

À NOTER

⁽²¹⁾ Agence France Presse

Interview de Jean-Laurent Granier par l'AFP⁽²¹⁾



Jean-Laurent Granier, Président de Generali France et Vice-président de la FFA, revient sur les impacts de la crise économique relative à l'épidémie de covid-19 dans une interview accordée à l'AFP. Il s'exprime sur les critiques émises à l'encontre des assureurs : « Ce qui m'inquiète le plus et me dérange, c'est à nouveau les

dégâts d'image et la confusion que ça crée. Les assureurs, pas plus que les autres, n'étaient préparés à affronter une situation aussi grave, globale et aussi systématique ». Le Vice-président de la FFA évoque également les sommes engagées par les acteurs du secteur en affirmant que « le seul secteur privé à avoir pris des engagements, à avoir mobilisé des sommes extrêmement considérables, à savoir 3,2 Md€, soit sous forme de mesures individuelles, soit sous forme d'investissements, est aussi le seul secteur visé par des commentaires négatifs disant qu'on devrait faire plus. Il y a l'idée fausse que les assureurs sont assis sur un trésor dont ils peuvent disposer à leur gré. Cet argent n'est pas le nôtre, mais celui de nos assurés ».

Retrouvez l'intégralité de l'interview en libre accès en [suivant ce lien](#).

Contribution de la FFA au débat sur la création d'un régime de catastrophes exceptionnelles : le dispositif CATEX



Le 12 juin, la FFA a présenté les conclusions de ses travaux sur un nouveau dispositif de protection des entreprises contre les conséquences économiques d'un événement majeur tel que le covid-19. Le dispositif de « catastrophes naturelles » (ou CATEX) proposé par les assureurs aurait vocation à être simple, rapide et forfaitisé pour aider les entreprises assurées à faire face aux cessations ou diminutions d'activité liées à un événement exceptionnel, telles une pandémie, les suites d'un attentat terroriste, des émeutes ou une catastrophe naturelle. Le financement du dispositif serait assuré via une prime versée par les entreprises concernées, et via un partenariat public-privé qui s'inspirerait à la fois du régime des catastrophes naturelles et de l'outil GAREAT⁽²²⁾.

⁽²²⁾ Gestion de l'assurance et de la réassurance des risques attentat et terrorisme

Pour lire le communiqué de presse de la FFA, [cliquez ici](#).

Le déficit de la Sécurité sociale en 2020



Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, a présenté une nouvelle prévision de déficit de la Sécurité sociale en 2020 en audition par la Commission des Affaires sociales et la Commission des Finances de l'Assemblée. Ainsi, l'ensemble du régime général et fonds de solidarité vieillesse devrait enregistrer un déficit de 52,2 Md€ en 2020, soit une dégradation de 46,7 Md€ par rapport à la dernière prévision de déficit de novembre. Cela est dû à la crise sanitaire et sociale selon le ministre. En effet, hors éléments exceptionnels, « l'exécution des comptes est à 1,9 Md€ de déficit, contre 5,4 Md€ prévus » en loi de financement initiale. « Historique », « très préoccupant », ce déficit s'explique principalement par une diminution des recettes (gel des embauches, licenciements, chômage partiel). La baisse prévue de la masse salariale de 9,7 % sur 2020 engendrera également une diminution des cotisations et de la CSG. Le ministre a, par ailleurs, annoncé qu'il n'y aurait pas de budget rectificatif cet été du fait d'une situation encore

instable. Il affirme : « *En 2024-2025, nous pourrions retourner vers l'équilibre, mais ce n'est pas un objectif affiché* ».

Publication de la circulaire attribuant plus d'1 Md€ aux Ehpad



⁽²³⁾ Agence régionale de santé

⁽²⁴⁾ Crédit non reconductible

⁽²⁵⁾ Service d'aide et d'accompagnement à domicile

Le 9 juin, l'instruction budgétaire 2020 comprenant l'ensemble des mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire en Ehpad a été adressée aux ARS⁽²³⁾ et fédérations professionnelles. 506 M€ seront versés pour le règlement de la prime exceptionnelle aux salariés et 511 M€ pour la compensation des surcoûts et pertes de recettes. MBV et Via Séniors doivent bénéficier des deux mesures. Cela se mettra en place cet été dans le cadre de la négociation budgétaire de chaque établissement. ViaSanté est également concerné. Les demandes CNR⁽²⁴⁾ à savoir 125 000 € par établissement (dont 50 000 € de primes et 25 000 € de compensation de perte d'exploitation) ont été faites. À noter que les SAAD⁽²⁵⁾ et les résidences autonomie, qui ne relèvent pas d'un financement ou co-financement de la Sécurité sociale, ne bénéficient pas de ces mesures. Ils relèvent pour grande partie des financements des Conseils départementaux. Ces services ont fortement contribué à contenir le covid19 dans le secteur personnes âgées, et leurs fédérations tentent des négociations pour leur permettre d'accéder à ces aides aux mêmes conditions d'attribution.

Panorama des données de la Drees



⁽²⁶⁾ Caisse nationale des allocations familiales

⁽²⁷⁾ Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

La Drees a publié un dossier visant à dresser un panorama des données déjà produites par la direction sur la thématique du non-recours aux prestations sociales. Le document annonce également les travaux prévus par l'Institution pour les prochaines années. Après une note de synthèse introductive mettant en perspective le sujet, le document traite des enjeux de la lutte contre le non-recours aux prestations, les stratégies mises en œuvre, les données disponibles sur l'ampleur du phénomène, le profil type des non-recourants, leurs motivations, etc. Un ensemble d'éléments statistiques produites par la Drees, la Cnaf⁽²⁶⁾ et la Dares⁽²⁷⁾ sont également mis à disposition.

La publication est disponible en ligne en [suivant ce lien](#).

De nouvelles règles de communication pour les assureurs santé



En conséquence de la loi portant sur la résiliation infra-annuelle des contrats santé, les assureurs sont amenés à communiquer des informations plus détaillées à leurs assurés. Suite à la parution d'un arrêté daté du 6 mai 2020 et publié au *Journal officiel* le 5 juin, à partir du 1^{er} septembre prochain, les assureurs devront communiquer avant la souscription du contrat santé, puis sur une base annuelle, dans le même temps que l'envoi de l'échéance annuelle de prime, deux ratios exprimés en pourcentage :

- sur la sinistralité : ratio entre le montant des prestations versées par l'organisme assureur et celui des cotisations exprimées « hors taxes afférentes à ces garanties au titre de l'ensemble de son portefeuille d'affaires directes, brutes de réassurance » ;
- sur les frais de gestion : ratio entre le montant total de ces frais et le montant des cotisations, (hors taxes afférentes), ainsi que la composition de ces frais de gestion (gestion des sinistres, acquisition, administration et autres charges techniques).

L'arrêté stipule, par ailleurs, que ces informations doivent être « libellées de manière lisible, claire et intelligible », complétées par des mentions-typiques correspondant à chaque ratio. Cette publication obligatoire devient une condition *sine qua non* pour rester dans le cadre réglementaire du cahier des charges des contrats responsables.

Adoption en seconde lecture de la proposition de loi portant sur le démarchage téléphonique



Le Sénat a adopté en seconde lecture le texte visant à encadrer le démarchage téléphonique proposé le 30 janvier dernier. Pour rappel, le texte prévoit un durcissement des sanctions pour les personnes qui ne respecteraient pas les règles applicables en matière de démarchage téléphonique, tout en encadrant davantage cette pratique (code de bonnes pratiques, règles déontologiques, etc.). Le Sénat a proposé plusieurs amendements le 4 juin dernier :

- l'instauration d'un identifiant d'appel afin d'informer le consommateur que ledit appel a des fins de prospection commerciale ;
- le rétablissement de l'interdiction de la prospection commerciale pour les travaux de rénovation énergétique.

Par ailleurs, lors des débats en séance publique, Agnès Pannier-Runacher, Secrétaire d'État du ministre de l'Économie et des Finances, a évoqué l'avis du CCSF⁽²⁸⁾ sur le démarchage téléphonique et son contenu. « Nous avons travaillé avec le secteur des assurances (...). Les démarcheurs devront désormais respecter des règles précises en cas d'appel dit "à froid" : processus de vente en deux temps, vente minimum 24 heures après le premier appel et après réception de la documentation et recueil du consentement écrit. »

⁽²⁸⁾ Comité consultatif du secteur financier

⁽²⁹⁾ Très petites entreprises

Adoption de la seconde contribution au Fonds de solidarité TPE⁽²⁹⁾



Réunis en Assemblée générale exceptionnelle le 28 mai, les membres de la FFA ont voté à 912 voix favorables, 10 voix contre et 2 votes d'abstention pour la participation des assureurs à une seconde contribution au Fonds de solidarité pour aider les petites entreprises les plus touchées par la crise liée au covid-19, créé à l'initiative du ministère de l'Économie et des Finances. Ainsi, « sur proposition du Conseil exécutif, l'Assemblée générale approuve le versement par les entreprises d'assurance membres de la Fédération d'une seconde contribution

exceptionnelle de 200 M€ au fonds de solidarité TPE. Exception faite des sociétés soumises à la cotisation minimale pour lesquelles cette contribution est fixée forfaitairement à 10 000 €, le restant dû sera appelé auprès des autres membres de la FFA au prorata de leurs cotisations à la Fédération. »

ACTUS GROUPE

Création du club adhérents Amphitéa



Afin de renforcer le lien d'adhésion à l'association, Amphitéa vient de créer son club adhérents. L'objectif est d'offrir de la visibilité aux entreprises, produits et services que peut proposer une très grande partie de ses adhérents et développer entre eux la notion de « réseau ». Ceux-ci peuvent donc rechercher une annonce par secteur géographique et/ou par secteur d'activité (avec des avantages accordés) mais aussi déposer une annonce s'ils répondent aux critères d'inscription. Dans un premier temps, le club est testé auprès du réseau commercial et des correspondants régionaux.

Pour accéder au club adhérents, [cliquez ici](#).

AG2R LA MONDIALE dans le Top 10 du classement IPE Asset Managers pour la France



AG2R LA MONDIALE intègre pour la première fois le classement IPE Top 500 Asset Managers des gérants d'actifs internationaux à la 159^e place et la 9^e place pour la France. « Une belle et juste reconnaissance de l'empreinte d'AG2R LA MONDIALE au sein de l'industrie mondiale et européenne de la gestion d'actifs », commente Jean-Louis Charles, Directeur des investissements et du financement.

Évolution du plan de déconfinement Groupe



AG2R LA MONDIALE

Depuis trois semaines, la réouverture des sites se déroule de façon progressive conformément aux modalités du plan de déconfinement Groupe défini en concertation avec les organisations syndicales et l'ensemble des représentants du personnel, avec l'objectif prioritaire de préserver la santé des collaborateurs. La situation sanitaire ne nécessite plus le travail à distance : les collaborateurs vont donc revenir travailler sur site plusieurs jours par semaines, de façon alternée d'ici à fin août en fonction des congés d'été. À ce titre, la limitation du nombre de personnes présentes sur

chaque établissement est portée de 25 % à 40 % jusqu'à fin juin et fixée à 50 % à compter de juillet.

Objectif Silver : accompagner les futurs et les jeunes retraités dans leur projet de vie



Le 12 juin, la première étape du projet Objectif Silver de la Direction marketing d'AG2R LA MONDIALE a été engagée. Ce programme vise à développer une démarche d'accompagnement spécifique pour les jeunes seniors, notamment au moment du passage à la retraite. Elle se concrétise donc par la communication d'un carnet de bord retraite « Vivre ma retraite, ma liberté » à destination de prospects ciblés et des internautes. Ce document, qui existe en versions papier et digitale, regroupe toutes les informations utiles pour préparer sa retraite et donne des conseils. Il aborde également tout l'aspect psychologique lié à la retraite et met en avant les services de l'Action sociale du Groupe. Il a été élaboré en collaboration avec la Direction commerciale, la VAD⁽³⁰⁾, la Direction de la communication, la Direction digitale clients, la Direction de l'Action sociale et la Direction de la retraite complémentaire. « Nous menons un projet pilote en juin dans six régions (Rhône-Alpes, Haut-de-France, Aquitaine, Paris Île-de-France, Centre Touraine, Bretagne) avant un déploiement national en septembre, explique Catherine Darrivière, Responsable Marketing clients particuliers. Les équipes de la VAD et du réseau commercial physique ont été formées. C'est le CRC⁽³¹⁾ de Bordeaux qui va recueillir les appels entrants via un numéro de téléphone dédié. À eux ensuite de dispatcher selon les besoins. » L'ambition d'Objectif Silver : générer des contacts très qualifiés pour les réseaux commerciaux (physiques et à distance) via une proposition de valeur claire au travers d'un parcours client fluide. En septembre sera lancée la seconde étape du projet : la mise en place d'un dispositif digital omnicanal qui intégrera notamment l'audit de protection du retraité.

⁽³⁰⁾ Vente à distance

⁽³¹⁾ Centre de relation client

[Pour consulter le carnet de bord et pour visionner le motion design de présentation, cliquez ici.](#)

Assemblée générale de Global Compact France



Le 17 juin, 343 personnes ont participé à l'Assemblée générale de Global Compact France qui s'est tenue à distance. André Renaudin, Président de l'Association, aux côtés notamment de Fella Imalhayene, Déléguée générale, a rappelé les axes stratégiques : promouvoir l'intégration des ODD⁽³²⁾ dans les stratégies d'entreprise par des partenariats ; accompagner leur appropriation par les entreprises dans leur diversité, notamment les PME⁽³³⁾ et les TPE ; renforcer la crédibilité de la signature en s'assurant l'appropriation des dix principes et atteindre les 5 000 signatures en 2030 ; animer la plateforme d'information et d'échanges de pratiques sur la RSE⁽³⁴⁾. Les trois résolutions

⁽³²⁾ Objectifs de développement durable

⁽³³⁾ Petites et moyennes entreprises

⁽³⁴⁾ Responsabilité sociétale des entreprises

soumises au vote ont été adoptées à l'unanimité : l'approbation du rapport moral ainsi que des comptes 2019 tels que présentés par Fabienne Grall, Trésorière, et le renouvellement des mandats au Conseil d'administration de Cetup et Savco ainsi que la nomination d'administrateurs Protechthoms, Résistex, Veolia et Worldline.

[Retrouvez en page 22 la rubrique ODD et la présentation du neuvième objectif.](#)

Investissement dans Saagie

Saagie ALM Innovation, le fonds d'investissement dédié à l'innovation et à la R&D, prend une participation dans le capital de [Saagie](#) afin de soutenir le développement de ce spécialiste de l'accélération des projets data des grands groupes. Cette levée de fonds, à laquelle prend part AG2R LA MONDIALE, permettra à la startup normande de développer les équipes ventes et marketing aux États-Unis afin de s'imposer comme un leader du DataOps au niveau mondial. Mieux utiliser la donnée est capital pour la transformation digitale du Groupe. Cette meilleure utilisation repose sur la rapidité de développement des cas d'usage, ainsi que sur l'accélération des industrialisations.

AG2R LA MONDIALE partenaire d'INNEST, l'accélérateur de startups de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France



Lancé par l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France, [INNEST](#) a pour objectif de mettre en avant des solutions innovantes et fiables correspondants aux enjeux de la profession du chiffre pour faciliter la transformation digitale des cabinets d'expertise-comptable. Quatre startups sélectionnées parmi 50 candidatures par un jury de représentants de fonds d'investissement et d'entreprises partenaires, dont AG2R LA MONDIALE, bénéficieront de l'accompagnement sur mesure et unique développé par INNEST. Ce dispositif va mettre en relation les startups sélectionnées avec une communauté de 260 experts-comptables qui joueront le rôle de bêta-testeurs pour les solutions proposées.

La coalition solidaire, un tiers-lieu numérique au service des plus vulnérables



Soutenue par AG2R LA MONDIALE, la coalition solidaire est née durant le confinement de la mobilisation de plusieurs partenaires clés du Groupe, acteurs associatifs de l'ESS⁽³⁵⁾. Cet espace d'information et d'interactions propose de nombreuses ressources, des émissions de podcasts, des initiatives solidaires, et oriente les personnes les plus fragiles et leurs aidants familiaux vers des logiciels, applications et fonctionnalités d'objets connectés.

[Pour accéder au site de la coalition solidaire, cliquez ici.](#)

⁽³⁵⁾ Économie sociale et solidaire

Deux conférences santé et bien-être proposées par AG2R LA MONDIALE



Les 3 et 9 juin, AG2R LA MONDIALE a proposé à ses clients l'accès à deux conférences en ligne via le site Happy Visio. La première, « À la découverte de la méditation de pleine conscience (la "mindfulness") » était animée par Alain Facchin, conférencier, Directeur des centres Cogito'Z,

formateur et praticien en mindfulness, et Éric Sanchez, Directeur de la valorisation et des initiatives sociales d'AG2R LA MONDIALE. Ce dernier a également tenu la seconde conférence « Taï chi chuan et Qi gong : des arts de santé et de bien-être », étant par ailleurs enseignant de Taï chi chuan.

AG2R ARPEGE : un nouveau nom, un nouveau site, de nouvelles offres



Arpege Prévoyance distribue désormais ses solutions d'assurance et ses services sous la marque AG2R ARPEGE. Il dispose d'un nouvel environnement digital optimisé avec un portail d'informations actualisées, des

offres claires et ciblées, une lecture possible sur tous les supports (téléphone, tablette, ordinateur) et un affichage adapté grâce à la fonctionnalité d'accessibilité FACIL'iti (cf. ci-après). AG2R ARPEGE a également revu sa palette de solutions et services avec une offre complémentaire santé collective facile à mettre en place, sans sélection médicale ni reste à charge, une offre prévoyance entreprise dans le Grand Est et une action sociale engagée à l'écoute des entreprises et de leurs salariés.

Pour découvrir le site d'AG2R ARPEGE, [cliquez ici](#).

Kid covid des boulangers-pâtisseries



À l'initiative d'AG2R LA MONDIALE, la confédération nationale de la boulangerie pâtisserie française propose à la profession un kit covid comprenant un guide boulanger qui permet de faire le point sur l'existant et de s'approprier les outils les plus adaptés

mis à disposition ; un guide boutique : un catalogue d'éléments prêts à imprimer et leurs recommandations associées ; un guide labo composé d'une panoplie d'affiches et supports prêts à imprimer, permettant de scénographier les mesures sanitaires de façon légère, pédagogique et adaptable à chaque espace.

Le portail internet du Groupe désormais accessible



Avec FACIL'iti, AG2R LA MONDIALE s'engage pour l'accessibilité. Le portail du Groupe s'adapte désormais aux besoins des internautes : confort visuel, confort moteur, confort cognitif ou pour un besoin temporaire. Ce service est totalement gratuit

et sans engagement. Il suffit de créer un profil sur le site et de choisir ses préférences d'affichage pour bénéficier d'une navigation plus agréable, adaptée à la pathologie définie. Une fois le profil défini, tous les sites qui ont installé l'application s'adaptent au besoin.

Pour découvrir FACIL'iti, [cliquez ici](#).

Troisième prorogation de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE et nouvelle feuille de route



Le 9 juin, à l'issue de sa troisième prorogation, la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE a tenu son premier Conseil d'administration de mandature. Elle a renouvelé et réinstallé ses instances. Les Administrateurs ont approuvé les grands principes d'une feuille de route 2021-2025 centrée sur trois orientations thématiques : autonomie par l'éducation, autonomie par le travail (entrepreneuriat, emploi et initiatives solidaires), autonomie par la santé, et confirmé l'ancrage historique de la Fondation auprès des acteurs de l'ESS. Constatant la grande fragilité des associations à l'issue de la crise sanitaire doublée d'une crise économique sans précédent, ils ont décidé la mise en œuvre immédiate d'un dispositif d'aide exceptionnelle au bénéfice d'associations qui avaient été partenaires de la Fondation au cours des mandatures précédentes. Près de 630 000 €, soit plus de 50 % de son budget annuel d'intervention, ont ainsi été alloués à 40 associations de toute taille pour les aider à surmonter ce moment difficile et à préparer le deuxième semestre. Soucieuse de contribuer à la consolidation des associations et à leur bon développement, la Fondation engage, par ailleurs, une coopération de long terme avec Le Mouvement associatif qui représente, au travers de ses organisations membres, plus de 600 000 associations. Elle prépare, enfin, un Grand Prix 2020 qui sera dédié aux professionnels et bénévoles du médico-social, pour mettre en lumière des métiers et des engagements qui sont encore trop peu reconnus en dépit de leur rôle fondamental pour notre société.

CYCLISME

Contrat prolongé pour Benoît Cosnefroy



Benoît Cosnefroy a prolongé son contrat avec l'équipe cycliste AG2R LA MONDIALE jusqu'à la fin de la saison 2023. « *Un contrat de trois ans est une belle marque de confiance de la direction de l'équipe et de ses partenaires, commente le jeune coureur de 24 ans. Le projet est motivant. Je sens une véritable attente autour de moi. C'est une pression qui me plaît et me motive.* » Et Vincent

Lavenu, Manager général de l'équipe cycliste AG2R LA MONDIALE, d'ajouter : « *C'est un coureur talentueux, qui vient de notre filière puisqu'il a été formé au Chambéry Cyclisme Formation. Il n'a pas peur d'afficher ses ambitions et nous sommes prêts à l'accompagner pour y parvenir.* »

Bikingman Oman #3 : bel exploit pour Jean-Jacques Raffi et sa fille !



Du 22 au 27 février, Jean-Jacques Raffi, Directeur développement régional Paris Île-de-France, et sa fille Clémence ont participé à la troisième édition du Bikingman Oman. Cette course d'ultracyclisme sans assistance se déroule sur 1 060 km dans l'extrême sud-est de la péninsule arabique, avec un dénivelé total de 9 300 m et en un temps limité de 120 heures. « *Nous avons déjà participé l'année dernière au Bikingman Corse pour fêter ensemble mes 60 ans et les 30 ans de ma fille*, explique Jean-Jacques Raffi. *J'ai souvent fait du vélo mais c'est depuis cinq ans que j'ai adopté une pratique plus régulière et que je suis devenu passionné, en participant notamment à l'Ardéchoise et à des étapes du Tour de France avec AG2R LA MONDIALE. Le Bikingman Oman est un beau challenge physique et émotionnellement intense, hors du temps dans des paysages hors normes. Et c'est génial de courir cette course avec Clémence.* » Cette belle complicité a retenu l'attention du journal télévisé de France 2 qui a mis à l'honneur le père et la fille. Tous deux se sont entraînés durant l'hiver : Jean-Jacques Raffi en région parisienne et sa fille en Corse. « *Pour parcourir une telle distance en si peu de temps, le mental est aussi important que le physique. D'autant que nous avons franchi un col long de 50 km et de 2 000 m de dénivelé avec un final compliqué surtout de nuit*, poursuit Jean-Jacques Raffi. *En tout cas, rouler pour l'association Stella Zetillina a donné un supplément d'âme à cette épreuve. Nous avons pu récolter 3 000 € qui va permettre d'acheter des équipements et du matériel pour permettre à des enfants à mobilité réduite de participer à des randonnées.* » Quand on demande au père et à la fille s'ils vont renouveler l'expérience l'année prochaine, la réponse est OUI ! En attendant, Jean-Jacques Raffi se réjouit de voir que cette aventure a suscité beaucoup d'enthousiasme de la part de son entourage proche ou plus éloigné : suite au reportage de France 2, il a reçu de très nombreux messages dont une grande partie de collaborateurs d'AG2R LA MONDIALE.

Pour en savoir plus sur Bikingman Oman, [cliquez ici](#).

Pour voir le reportage de France 2 (journal de 13 heures), [cliquez ici](#).

Pour voir le reportage de France 2 (journal de 20 heures), [cliquez ici](#).

ILS NOUS ONT QUITTÉS



Roland Soulard, Président d'honneur de la Mutuelle des professions judiciaires (MPJ), Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite, est décédé le 10 juin à l'âge de 80 ans. Son père avait fondé la MPJ côté huissier de justice. Roland Soulard avait beaucoup fait pour la mutuelle, notamment en l'adossant au Groupe en 1991. Il avait également présidé la Chambre nationale des huissiers de justice et l'Union internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires, et avait été Délégué de la Cour d'appel de Dijon. La Direction générale d'AG2R LA MONDIALE s'associe à la peine de sa famille et de ses proches.

⁽³⁶⁾ Confédération française
démocratique du travail



Marie-Pierre Sauret, ancienne Secrétaire nationale de la Fédération CFDT⁽³⁶⁾ Banques et Assurances, retraitée depuis deux ans, est décédée le 15 juin à l'âge de 65 ans, emportée par la maladie en quelques mois. Issue du secteur de l'assurance, elle a eu un long parcours militant : élue et Déléguée syndicale centrale Matmut, Secrétaire générale du syndicat Actif, Membre du Bureau fédéral des services, de la Commission exécutive de la Fédération CFDT Banques et Assurances ou encore Membre de la CCO⁽³⁷⁾. Elle a également participé activement à la création de la Fédération CFDT Banques et Assurances. Marie-Pierre Sauret avait été distinguée dans l'Ordre national du Mérite. La Direction générale d'AG2R LA MONDIALE s'associe à la peine de sa famille et de ses proches.

⁽³⁷⁾ Commission confédérale
organisation

ÉLECTIONS

⁽³⁸⁾ Mouvement des
entreprises de France



Pierre Gattaz, Président du directoire du groupe Radiall et ancien Président du Medef⁽³⁸⁾, vient d'être réélu Président de Business Europe pour un second mandat de deux ans. Business Europe regroupe 40 fédérations patronales de 35 pays européens.



André Renaudin a été réélu à la présidence de Roam par l'Assemblée générale du 11 juin, pour un mandat de trois ans. Il s'est réjoui de l'adhésion de nouve aux membres et a souligné l'efficacité avec laquelle les évolutions de l'organisation se poursuivent trois ans après les changements de statuts de Roam. L'association qui existe depuis 165 ans regroupe désormais 68 adhérents.

NOMINATIONS



Mathilde Lignot-Leloup, ancienne Directrice de la Sécurité sociale, a été nommée Conseillère maître à la Cour des comptes. Son mandat à la Sécurité sociale a notamment été marqué par la mise en place de la réforme du 100 % Santé.



Franck Von Lennep, ancien Conseiller du pôle santé, protection sociale et politiques sociales au cabinet d'Édouard Philippe, a été nommé Directeur de la Sécurité sociale. Il succède à Mathilde Lignot-Leloup. Il a dirigé la Drees et a été Conseiller de Laurent Wauquiez (alors Secrétaire d'État à l'Emploi), de François Barouin puis de Valérie Pécresse à Bercy.

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE



Joël Destom, Directeur Paris Île-de-France d'AG2R LA MONDIALE, a été nommé Chevalier de l'Ordre national du Mérite par un décret de la Présidence de la République du 29 mai 2019. La remise de l'insigne par son parrain, Jean-François Carencu, Président de la Cre⁽³⁹⁾, Officier de la Légion d'honneur et Commandeur

de l'Ordre national du Mérite, (en photo) a eu lieu le 4 juin dans la plus stricte intimité – du fait des contraintes imposées par la crise sanitaire – en présence, notamment, d'André Renaudin.

⁽³⁹⁾ Commission de régulation de l'énergie

ODD : les 17 objectifs des Nations unies



9• Industrie, innovation et infrastructures

L'objectif 9 fixé par le Global Compact est de bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Les investissements dans l'infrastructure – le transport, l'irrigation, l'énergie, les technologies de l'information et de la communication – sont essentiels pour parvenir au développement durable et à l'autonomisation des communautés dans de nombreux pays. On sait depuis longtemps que la croissance de la productivité, des revenus ainsi que les améliorations en matière de santé et d'éducation nécessitent des investissements dans les infrastructures.

Pour atteindre l'objectif, les cibles du Global Compact sont de :

- mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité ;
- promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés ;
- accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés ;
- d'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens ;

- renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030 ;
- faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement ;
- soutenir la recherche, le développement et l'innovation technologique au niveau national dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices telles que la diversification industrielle et l'ajout de valeur aux marchandises ;
- accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à internet à un coût abordable d'ici à 2020.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

Pour rappel, le Global Compact est un mouvement international d'entreprises (13 000) engagées pour le respect des dix principes du Pacte mondial et des 17 ODD.

L'engagement d'AG2R LA MONDIALE correspondant à ce neuvième objectif est matérialisé par ses actions menées au niveau de la gestion d'actifs (secteur financier et immobilier de placement).

Découvrez le dixième ODD dans le prochain numéro de *1000 News*.

* Beaucoup d'événements ont été annulés ou reportés

Agenda*

18 juin : Remise des prix de la 17^e édition de la Bourse Charles Foix.

⁽⁴⁰⁾ Association des assureurs mutualistes

23 juin : Assemblée générale de l'AAM⁽⁴⁰⁾.

24 juin : Assemblée générale d'Arpege Prévoyance.

25 juin : Journée des Présidents et Vice-présidents de la Fédération Agirc-Arrco.

⁽⁴¹⁾ Comité paritaire
d'approbation des comptes

26 juin : CPAC⁽⁴¹⁾ AG2R Agirc-Arrco.

29 août-20 septembre : Tour de France.

19 septembre : Rassemblements Vivons Vélo.

21 octobre : Cadrage budgétaire.

4 et 5 novembre : Convention des délégués des sociétaires de La Mondiale.

8-9 décembre : Marathon budgétaire.

Crédits photos : tous droits réservés